

Une autre caractéristique du marché — à savoir que n'importe qui en principe est libre d'y accéder — a conduit le gouvernement à définir ses propres limites de privatisation, en faisant l'acquisition d'une action non-votante, connue sous le nom "d'action dorée", dans plusieurs compagnies. A titre de ministre responsable de la privatisation, John Moore a expliqué "qu'afin de préserver les questions d'intérêt national . . . le gouvernement conserve des pouvoirs spécifiques en ce qui concerne la propriété future, le contrôle ou la conduite des compagnies privatisées". Ainsi, dans le cas de Amersham International, Cable and Wireless et de Jaguar, les articles de la chartre d'association stipulent qu'aucun investisseur particulier (ou groupe d'investisseurs) ne peut contrôler plus de 15% des actions ordinaires alors que le droit de veto du gouvernement au moyen de ses "actions dorées" lui permet de s'assurer qu'il n'y aura pas de modification des articles de la chartre. Dans le cas de Sealink, la compagnie de traversiers opérant sur la Manche précédemment administrée par British Rail, sa vente à une filiale d'une compagnie américaine fut acceptée seulement lorsque le gouvernement spécifia que son "action dorée" obligerait la compagnie à mettre ses navires au service du gouvernement britannique dans l'éventualité d'une guerre. Pour ce qui est de la British Aerospace, la participation étrangère fut limitée à 15% lors de la première émission d'actions en 1981. Et lors de sa privatisation totale en 1985, le gouvernement s'est ménagé une part spéciale afin de conserver ce plafond de participation étrangère, tout en se ménageant un droit de regard sur la nationalité des directeurs (des citoyens britanniques). Il a même le droit de nommer l'un des directeurs, compte tenu des engagements de la Grande-Bretagne envers ses autres partenaires européens du consortium Airbus.

### **La privatisation en tant que rationalisation**

En examinant ce qui se passe ailleurs en Europe, on peut se demander: dans quelle mesure on s'est inspiré des expériences française et britannique. L'expérience française aura démontré aux démocrates sociaux que même après les nationalisations complètes des compagnies rentables dans des secteurs de pointe, la capacité d'un Etat d'atteindre des objectifs de politique industrielle au sein d'une économie mondiale dont la production, l'échange et le financement se sont nationalisés, demeure somme toute assez approximative. Au reste, les impératifs de survie électorale et de bonne gestion budgétaire empêchent la dilapidation de deniers publics peu abondants à des fins purement sociales sans égard aux rendements commerciaux possibles. De fait, d'autres gouvernements démocrates sociaux, dans les années 80, n'ont pas cherché à imiter la France en étendant la mainmise de l'Etat, mais ont plutôt commencé là où Mitterrand s'était arrêté, en tentant d'adapter leurs entreprises du secteur public selon les exigences d'une fiscalité en régression et en tenant compte des paramètres de la concurrence internationale.